

CONTRÔLE SUR PIECES DE L'EHPAD FLORA TRISTAN

Janvier 2025

TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Ecart/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_01	1 - Gouvernance	Prescription_01	Elaborer un projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF	12 mois	Projet d'établissement
Ecart_02	1 - Gouvernance	Prescription_02	Veiller à respecter les dispositions réglementaires (article D311-5 du CASF) applicables depuis le 1er janvier 2023 issues du décret n°2022-688 du 25 avril 2022 en matière de composition du conseil de la vie sociale.	12 mois	Décision instituant le CVS
Ecart_04	1 - Gouvernance	Prescription_04	Lancer une réflexion portant sur l'augmentation nécessaire du temps de travail du médecin coordonnateur afin de l'adapter au nombre de résidents accueillis, dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Le cas échéant, contrat ou avenant au contrat de travail du médecin coordonnateur

Remarque_01	1 - Gouvernance	Recommandation_01	Elaborer un document précisant les délégations accordées au directeur.		
Remarque_03	1 - Gouvernance	Recommandation_03	Intégrer les nouvelles dispositions législatives et réglementaires lors de l'élaboration du projet d'établissement.		
Remarque_04	1 - Gouvernance	Recommandation_04	Mettre en place des réunions régulières de l'équipe de direction.		
Remarque_06	3 - Gestion des risques	Recommandation_06	Formaliser le support de recueil des réclamations distinct de celui des EIG.		

290023753_CIAS QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE